Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 056-215601857-20260528-DEL202657-DE

Quéven Kewenn	**Délibération** **Conseil Municipal *du 28 mai 2026***
Référence : 202657	*Objet :* **Acquisition d'un foncier rue Armelle de Vitton**

Département du Morbihan Arrondissement de Lorient Commune de Quéven Nombre de conseillers : **En exercice : 28** Présents : 25 Procurations : 3 **Votants : 28**	**L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mai, le Conseil Municipal de la commune de Quéven, dûment convoqué le vingt-deux mai deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, à vingt heures trente, sous la présidence de Marc Boutruche, Maire.** **Présents** : BOUTRUCHE Marc, OLIVIER Céline, KLEIN Fabrice, GILLMANN Julie, FOLLO Anthony, PIERRE Myriam, LE TALLEC Marc, DANIEL Aziliz, BAUDET Damien, CHAPRON Sophie, MEVELLEC Laurence, BENON Ludovic, CARGOET Sophie, KERHOAS Gérard, GARCIA Nolwenn, JACQUET Jean-Baptiste, PIQUÉE Cécile, CARARON Grégory, GUILLOU Emilie, SURGET Damien, ASENSIO Marie-Laure, NAOUR Nicole, LE CAM Corinne, LE DELLIOU Stéphane, LE MARRE Danielle **Pouvoirs** : **Stéphane Le Ravalec** à Céline Olivier, **Pascale Gillard** à Nicole Naour, **Mathys Ezano** à Damien Baudet

Par acte notarié en date du 8 septembre 2017, la commune a cédé à l'association PEP 56 un terrain situé rue Armelle de Vitton, en vue de la réalisation d'un internat.

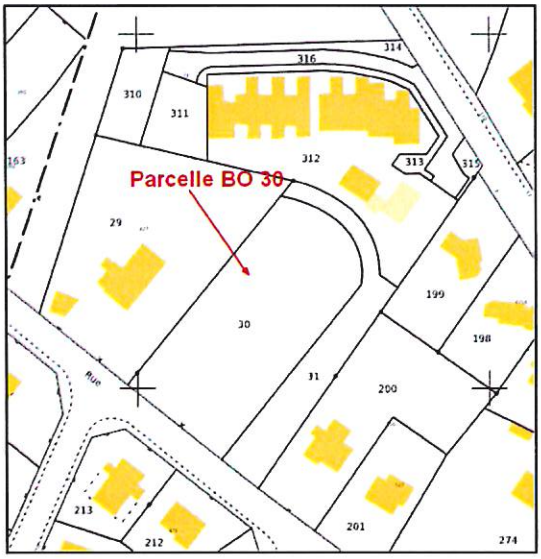
Ce projet ayant été abandonné, l'association n'a plus l'utilité de ce foncier et a sollicité la commune afin qu'elle procède à sa réacquisition.

Le bien concerné correspond à la parcelle cadastrée BO 30 d'une superficie de 2 408 m².



Plan de situation

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 056-215601857-20260528-DEL202657-DE



Plan cadastral

Compte tenu de la localisation stratégique de cette parcelle sur le territoire communal et de l'opportunité qu'elle représente pour le développement d'une opération de logements, il a été convenu avec l'association d'en faire l'acquisition au prix de 129 230 €, soit le prix de vente de 2017 (120 400 €) augmenté des frais annexes liés à la vente (8 830 €).

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
par 28 voix pour,

- **Approuve l'acquisition par la commune de la parcelle cadastrée BO 30 au prix de 129 230 €**
- **Dit que les frais afférents seront pris en charge par la commune.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de la présente délibération, ainsi que tout autre document afférent.**

A Quéven, le 28 mai 2026

Damien Baudet, Secrétaire de séance	Marc Boutruche, Maire de Quéven MAIRIE DE QUEVEN (MORBIHAN)
Notifiée le :	